



### Légende: PAG

Parcelle cadastrale / immeuble (1) Délimitation du degré d'utilisation du sol  
 Parcelle / immeuble en réalisation (2) Délimitation de la zone verte

**Zones urbanisées ou destinées à être urbanisées**

- HAB-1 Zone d'habitation 1
- MIX-V Zone mixte villageoise
- MIX-R Zone mixte rurale
- BEP Zone de bâtiments et équipements publics
- JAR Zone de jardins familiaux
- REC Zone de sport et de loisirs

**PAP NQ / ZAD - Référence du Schéma directeur**

Représentation schématique du degré d'utilisation du sol pour les zones soumises à un plan d'aménagement particulier "nouveau quartier"

PAP NQ - Art 21	Dimensionnement en m
COS max.	CUS max.
COS min.	CUS min.
CSS max.	DL max.
CSS min.	DL min.

**Zone verte**

- AGR Zone agricole
- FOR Zone forestière (3)
- VERD Zone de verdure

**Zones superposées**

- PAP approuvé par le Ministre de l'Intérieur
- Zone soumise à un plan d'aménagement particulier
- Zone d'aménagement différé
- Zone de servitude "urbanisation"
- CE Servitude "urbanisation - cours d'eau"
- EN Servitude "urbanisation - éléments naturels"
- IN Servitude "urbanisation - inondation"
- IP Servitude "urbanisation - intégration paysagère"
- Pe Servitude "urbanisation - stationnement écologique"
- CS Servitude "urbanisation - conduite souterraine"
- Secteur protégé de type "environnement construit" - C
- Construction à conserver (4)
- Gabarit d'une construction existante à préserver (4)
- Alignement d'une construction existante à préserver (4)
- Mur à conserver (4)
- Petit patrimoine à conserver (4)
- Couleur pour projets de mobilité douce

**Zones ou espaces définis en exécution de dispositions légales, réglementaires ou administratives spécifiques relatives:**

- à l'aménagement du territoire
- Plans directeurs sectoriels - PDS (12)
- PDS Paysages (PSP) (13)
- à la protection de la nature et des ressources naturelles
- Zone protégée d'intérêt national - à déclarer (1)
- Zone protégée d'intérêt communautaire - Réseau Natura 2000 - Zones de protection spéciale (2)
- à la protection du patrimoine culturel national
- Immeubles et objets bénéficiant des effets de classement contre le patrimoine culturel national (1)
- Immeubles et objets inscrits à l'inventaire supplémentaire (1)
- à la gestion de l'eau
- Zone inondable - HQ10 (4)
- Zone inondable - HQ100 (4)
- Zone inondable - HQ extrême (4)
- Zone de protection d'eaux potables (1)

**Indications complémentaires (à titre indicatif)**

- Biotope protégé (niveau non exhaustif) (1)
- Habitats d'espèces protégées Art. 17 - Art. 21 (niveau non exhaustif) (1)
- Lignes ferroviaires (3)
- Routes nationales (RN) (3)
- Chemins repris (CR) (3)
- Réseaux routiers et stationnements
- Limites de la commune (3)
- Cimetière
- Cours d'eau / Eaux stagnantes (3)
- Courbes de niveau, équidistance 5 m (3)
- Conduites électriques aériennes (3)

- (1) Administration du Cadastre et de la Topographie, Plan cadastral numérisé (PCN) - Exercice 2017  
 (2) Atlas pour AC Weiler-la-Tour et Z-2  
 (3) Base de Données Topo-Cartographiques (BD-L-TC) - ACT, Lucif, 2012  
 (4) Service des sites et monuments nationaux, AC Weiler-la-Tour et Z-2  
 (5) MDDP - Environnement, Administration des Eaux et Forêts, Service de la conservation de la Nature  
 ZPN à déclarer "Zones protégées par le Réseau National pour la Protection de la Nature (PNPN) de 2017"  
 (6) MDDP - Environnement, Zones Natura 2000, 2015  
 (7) Institut national pour le patrimoine architectural - INPA (liste des immeubles et objets bénéficiant d'une protection nationale et/ou d'un classement national)  
 (8) Mémorandum N° 42 de 2015 Règlement grand-ducal du 5 février 2015 déclarant obligatoires les cartes des zones inondables et les cartes des risques d'inondation pour les cours d'eau de la Moselle et de la Sûre  
 (9) Bioparc naturel: Erhebung gemäß Loi modifiée du 19 janvier 2004 concernant la protection de la nature et des ressources naturelles  
 (10) Cadastre des biotope protégés, Ministère du Développement Durable et des Infrastructures, août 2013  
 (11) Innenkernung der geschützten Biotope im Innen- und Ortsbereich der Gemeinde Weiler-la-Tour, Zeyen-Baumann, septembre 2008 et 2013  
 (12) Structures et surfaces soumises aux dispositions de l'article 17 et/ou de l'article 21 de la loi du 19 juillet 2018 concernant la protection de la nature et des ressources naturelles, Bureau BEST 2019  
 (13) Administrateur Règlement grand-ducal du 2 octobre 2018 portant création de zones de protection autour de captages d'eau souterraine Trüderbour, Mübeck, Schwellbessen, Baumken neuve, B11 et Bichel, ainsi que du site de captage Scheidhof situés sur les territoires des communes de Colbier, Heesprange, Lœwenburg, Schwellbessen, Schullange et Weiler-la-Tour.  
 (14) Règlement grand-ducal du 10 février 2021 rendant obligatoire le plan directeur sectoriel « paysages » « coupures vertes »

Commune de Weiler-la-Tour  
 7, rue du Schlammeestee  
 L-5770 Weiler-la-Tour

## Plan d'aménagement général (PAG)

→ Weiler zum Tuer, Schlammeestee, Gaalgebierg

N°	Modification	Approbation définitive de l'Assemblée des Citoyens	Références	Approbation définitive du Ministère de l'Environnement	Références
5	« Rue de Luxembourg à Hassel »	22.05.2025	61C/01/2024		
2	Rue de Hassel - Zone VERD à Weiler-la-Tour	01.12.2023	61C/12/2023	28.02.2024	104217-PS/Agg
1	"Activité de conversion à plusieurs articles" à Weiler-la-Tour				

Vote du conseil communal le 25 mai 2020  
 - Approbation définitive de la Ministre de l'Intérieur le 28 janvier 2021, réf.: (SIC/01/2019)  
 - Arrêté de la Ministre de l'Environnement, du Climat et du Développement durable le 16 novembre 2020, réf.: 84297  
 - Version adaptée suivant l'arrêté en vigueur du Règlement grand-ducal le 10 février 2021 rendant obligatoire le plan directeur sectoriel « paysages », « coupures vertes », conformément à l'article 20 (5) de la loi modifiée du 17 avril 2018 concernant l'aménagement du territoire

**Plan coordonné [Dossier 05]** Echelle 1:2.500  
 Mai 2025

**Z8 ZEYEN BAUMANN**  
 Zeyen+Baumann sàrl  
 36, rue des Prés  
 L-2349 Luxembourg  
 T +352 33 02 04  
 secretariat@zeyenbaumann.lu  
 www.zeyenbaumann.lu

Z8 ZEYEN BAUMANN